



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-48

Relocalisation des capteurs

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-48 — Relocalisation des capteurs (PbMM)

Énoncés :

Relocaliser [Affectation : capteurs et capacités de surveillance désignés par l'organisation] à [Affectation : emplacements désignés par l'organisation] dans les circonstances et les situations suivantes : [Affectation : conditions ou circonstances définies par l'organisation].

Responsable : Aucun

Discussion :

Les adversaires peuvent emprunter divers chemins et utiliser différentes approches lorsqu'ils se déplacent latéralement dans l'organisation (y compris ses systèmes) afin d'atteindre leur cible ou de tenter d'exfiltrer l'information organisationnelle. Les organisations disposent souvent d'un ensemble limité de capacités de surveillance et de détection et elles peuvent porter leur attention aux chemins d'infiltration ou d'exfiltration critiques ou probables. En employant les chemins de communication qui ne sont généralement pas surveillés par une organisation, un adversaire peut augmenter ses chances d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. En relocalisant ses capteurs et ses capacités de surveillance dans de nouveaux emplacements, une organisation peut empêcher un adversaire d'atteindre ses objectifs. Les capteurs ou les capacités de surveillance peuvent être relocalisés selon le renseignement sur les menaces obtenu par l'organisation ou être relocalisés de façon aléatoire pour confondre d'adversaire et rendre son déplacement latéral dans le système ou l'organisation d'autant plus difficile.